

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)

DSJS

Date

13 avril 2025

Numéro

25.133

Heure

9h34

Auteur-e(-s) : Fabio Bongiovanni

Titre : Prise de participation de RHNe dans le groupe Volta : chronique d'un échec annoncé ?

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

- Combien le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) a-t-il perdu ou gagné depuis un an en tant qu'actionnaire d'un groupe de cliniques déficitaires ? Par ailleurs, RHNe a-t-il soutenu financièrement, directement ou indirectement, l'activité du groupe Volta ?
- Combien de personnes RHNe va-t-il devoir engager pour pallier dans l'urgence le défaut soudain de Volta en chirurgie ambulatoire ? Par ailleurs, sachant qu'il y a un an, et selon le Conseil d'État lui-même, chaque acte de chirurgie ambulatoire réalisé sur le site de RHNe lui faisait perdre de l'argent, quel impact financier faut-il prévoir pour la reprise par RHNe de la chirurgie ambulatoire abandonnée par Volta ? Et que compte mettre en place la direction du RHNe pour éviter cette situation ?
- Si RHNe a pris une participation dans le groupe Volta en raison de sa complémentarité en matière de chirurgie ambulatoire, cette participation a-t-elle encore un sens dès lors que Volta ferme sa chirurgie ambulatoire ? Si oui, lequel ? Si non, comment et avec quelles parties RHNe pourrait-il se désengager de sa participation au groupe Volta ?
- Le Conseil d'État est-il satisfait de la participation capitalistique de RHNe dans un groupe qui licencie ? Par ailleurs, combien de personnes sont licenciées avec le blanc-seing de RHNe ?
- Les médecins qui opéraient chez Volta sont au bénéfice de contrats de droit privé avec une société privée. RHNe va-t-il les reprendre ? Avec quel type de contrat ?
- Dernière question, la plus importante sans doute : le Conseil d'État peut-il garantir que RHNe ne perdra pas d'argent en lien avec sa participation capitalistique dans le groupe Volta ?

Développement (commentaire aux questions) :

Dans sa question [24.316](#) du 5 février 2024, M. Blaise Courvoisier s'étonnait de voir RHNe, lourdement déficitaire, reprendre les cliniques Volta, également lourdement déficitaires. Dans le même temps, le groupe socialiste déposait, le 15 février 2024, l'interpellation [24.122](#) concernant à la fois la reprise du groupe Volta par RHNe et le groupe Admed, lui aussi lourdement déficitaire.

Dans sa réponse du 21 février 2024, le chef du département présentait ces deux engagements de RHNe : « [...] *il s'agit à nos yeux vraisemblablement du plus enthousiasmant projet à concrétiser au cours des dix prochaines années [...]* ». Le Conseil d'État répondait que le montant de 2,5 millions de francs de l'État dans le groupe Volta était une prise de participation et qu'à ce titre, il n'engageait aucune contribution aux frais de fonctionnement.

Il y a pire. Le Conseil d'État répondait également que l'apport en chirurgie ambulatoire du groupe Volta allait permettre à RHNe de cesser de perdre de l'argent, chaque opération de chirurgie ambulatoire coûtant plus qu'elle ne rapportait. En clair, l'objectif de cette prise de participation était de passer les cas de chirurgie ambulatoire au groupe Volta et de concentrer les structures de RHNe pour la chirurgie lourde et stationnaire. Un an plus tard, tous les cas de chirurgie ambulatoire du groupe Volta vont devoir être repris par RHNe et, de l'aveu même de la directrice du site RHNe de La Chaux-de-Fonds, il faudra engager pour assurer cette reprise d'activité.

En clair, RHNe et Admed – tous deux déficitaires – ont pris une participation dans un groupe déficitaire en espérant dégager à terme du bénéfice. Un an plus tard, sans même parler d'Admed, loin de toucher les dividendes d'une stratégie gagnante, RHNe voit le groupe Volta réduire son activité de manière significative parce qu'il demeure déficitaire.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Fabio Bongiovanni

Autres signataires (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :